



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : SHELL AIRFRESHENERS VANILLA LOVERS
Code de produit : CRX783, AL53A; 9728152

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC3 Produits d'assainissement de l'air pour les véhicules. Désodorisant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Kemetyl Nederland BV
Industrieweg 30
3762 EK Soest, les Pays-Bas
Téléphone : +31-35 7604900
E-mail : msds@kemetyl.com
Website : www.kemetyl.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:
NL - Téléphone : +31-35-6099310 (Heures de bureau seulement)
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:
ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

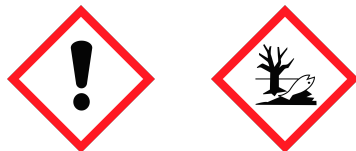
SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Irritation cutanée, catégorie 2. Irritation oculaire, catégorie 2. Sensibilisation cutanée, catégorie 1. 1272/2008) Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 2.
Risques pour la santé : Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée.
Risques physiques/ chimiques : N'est pas classé selon les directives de CE. Combustible.
Risques pour l'environnement : Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):
Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases : H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.



Kemetyl

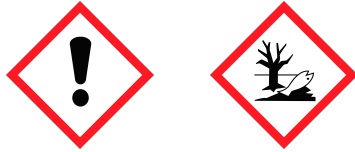
Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases	:	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
		P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
		P102	Tenir hors de portée des enfants.
		P280	Porter des gants de protection.
		P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
		P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
		P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)

: Contient: Acétate de p-méthoxybenzyle ; Alcool 4-méthoxybenzylique ; dl-Limonène ; Coumarine ; 3,7,11-triméthylododéca-1,6,10-triène-3-ol, mélange d'isomères ; Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle ; Cinnamaldéhyde .

2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas de substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%. Santé humaine: ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. Environnement: ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

*

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nom chimique	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
Acétate de p-méthoxybenzyle	5 - < 10	104-21-2	203-185-8		
Alcool 4-méthoxybenzylique	5 - < 10	105-13-5	203-273-6		
Butyrate d'éthyle	1 - < 5	105-54-4	203-306-4		
dl-Limonène	2,5 - < 5	138-86-3	205-341-0		
Butyrate de méthyl-3 butyle	2,5 - < 5	106-27-4	203-380-8		
Benzoate de benzyle	2,5 - < 5	120-51-4	204-402-9		



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Coumarine	1 - < 5	91-64-5	202-086-7		
3-éthoxy-4-hydroxybenzaldéhyde	1 - < 5	121-32-4	204-464-7		
Acétate de pentyle	1 - < 5	123-92-2	204-662-3		
3,7,11-triméthylododéca-1,6,10-triène-3-ol, mélange d'isomères	1 - < 2,5	7212-44-4	230-597-5		
Hexanoate d'allyle	1 - < 5	123-68-2	204-642-4		
Vanilline	1 - < 5	121-33-5	204-465-2		
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	1 - < 2,5	128-37-0	204-881-4		
2-Ethyl-3-hydroxy-4-pyrone	1 - < 5	4940-11-8	225-582-5		
Heptanoate d'allyl	1 - < 5	142-19-8	205-527-1		
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	0,1 - < 1	32210-23-4	250-954-9		
Cinnamaldéhyde	0,01 - < 0,1	104-55-2	203-213-9		

Nom chimique	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes	
Acétate de p-méthoxybenzyle	Skin Sens. 1B	H317	GHS07	
Alcool 4-méthoxybenzylique	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2	H315; H317; H319	GHS07	
Butyrate d'éthyle	Flam. Liq. 3; Eye Irrit. 2	H226; H319	GHS02; GHS07	
dl-Limonène	Flam. Liq. 3; Asp. Tox. 1; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H226; H304; H315; H317; H400; H410	GHS02; GHS07; GHS08; GHS09	M (acute) = 1
Butyrate de méthyl-3 butyle	Flam. Liq. 3; Aquatic Chronic 2	H226; H411	GHS02; GHS09	
Benzoate de benzyle	Acute Tox. 4; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 2	H302; H400; H411	GHS07; GHS09	M (acute) = 1
Coumarine	Acute Tox. 4; Skin Sens. 1B; Aquatic Chronic 3	H302; H317; H412	GHS07	
3-éthoxy-4-hydroxybenzaldéhyde	Eye Irrit. 2	H319	GHS07	
Acétate de pentyle	Flam. Liq. 3	H226; EUH066	GHS02	
3,7,11-triméthylododéca-1,6,10-triène-3-ol, mélange d'isomères	Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H317; H319; H400; H410	GHS07; GHS09	M (acute) = 1 M (chronic) = 1
Hexanoate d'allyle	Acute Tox. 3; Acute Tox. 3; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 3	H301; H311; H331; H400; H412	GHS06; GHS09	M (acute) = 1
Vanilline	Eye Irrit. 2	H319	GHS07	
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H400; H410	GHS09	M (acute) = 1
2-Ethyl-3-hydroxy-4-pyrone	Acute Tox. 4	H302	GHS07	
Heptanoate d'allyl	Acute Tox. 3; Acute Tox. 3; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 3	H301; H311; H400; H412	GHS06; GHS09	M (acute) = 1
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	Skin Sens. 1B	H317	GHS07	
Cinnamaldéhyde	Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1A; Eye Irrit. 2; Aquatic Chronic 3	H312; H315; H317; H319; H412	GHS07	H317 : C >= 0,01 %

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Non applicable dans les conditions normales d'utilisation. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation s'élève, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
- Contact cutané : Irritant. Peut provoquer rougeurs et irritation, sensibilisation. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une peau sèche.
- Contact oculaire : Irritant. Peut provoquer rougeurs et douleurs.
- Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Instructions pour le Médecin : Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
- Non appropriés : Jet d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques d'exposition particuliers : Inconnu.
- Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

- Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Éviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. L'accumulation dans des zones basses peut causer l'étouffement.



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer. Ne pas laisser les déchets du produit contaminer le sol ou l'eau.

Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandus dans un conteneur. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter d'éclabousser. Porter un vêtement de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'écart des substances oxydantes.

Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux d'emballage déconseillés : Inconnu.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE *

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucune niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m ³)	VLE 15 min. (mg/m ³)	Observations	Source
dl-Limonène		140			MAC: NO
Acétate de pentyle	EC	270	540	-	Directive 2000/39/EC
	BE	270	540	-	
	FR	270	540	-	
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	FR	10	-	-	Einatembare
	BE	2	-	-	
	CH	10	-	-	



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Acétate de p-méthoxybenzyle	Inhalation				2,468 mg/m3
	Dermale				0,7 mg/kg bw/day
Alcool 4-méthoxybenzylique	Inhalation				2,468 mg/m3
	Dermale				0,7 mg/kg bw/day
Butyrate d'éthyle	Inhalation				49,3 mg/m3
	Dermale				2,33 mg/kg bw/day
Benzoate de benzyle	Inhalation		102 mg/m3		5,1 mg/m3
	Dermale				2,6 mg/kg bw/day
Coumarine	Dermale				0,79 mg/kg bw/day
Acétate de pentyle	Inhalation				6,78 mg/m3
	Dermale				20,8 mg/m3
3,7,11-triméthylododéca-1,6,10-triène-3-ol, mélange d'isomères	Inhalation				2,95 mg/kg bw/day
	Dermale			0,1225 mg/kg bw/day	10 mg/m3
Hexanoate d'allyle	Inhalation				15 mg/m3
	Dermale				4,3 mg/kg bw/day
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Inhalation				3,5 mg/m3
	Dermale				0,5 mg/kg bw/day
2-Ethyl-3-hydroxy-4-pyrone	Inhalation				58,7 mg/m3
	Dermale				16,7 mg/kg bw/day
Heptanoate d'allyl	Inhalation				16 mg/m3
	Dermale				4,7 mg/kg bw/day
Cinnamaldéhyde	Inhalation				6,11 mg/m3
	Dermale				1,75 mg/kg bw/day

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Acétate de p-méthoxybenzyle	Inhalation				0,37 mg/m3
	Dermale				0,25 mg/kg bw/day
	Orale				0,25 mg/kg bw/day
Alcool 4-méthoxybenzylique	Inhalation				0,37 mg/m3
	Dermale				0,25 mg/kg bw/day
	Orale				0,25 mg/kg bw/day
Butyrate d'éthyle	Inhalation				7,4 mg/m3
	Dermale				0,83 mg/kg bw/day
	Orale				0,83 mg/kg bw/day
Benzoate de benzyle	Inhalation		25 mg/m3		1,25 mg/m3
	Dermale				1,3 mg/kg bw/day
	Orale				0,4 mg/kg bw/day
Coumarine	Dermale		78 mg/kg bw		0,39 mg/kg bw/day
	Orale				0,39 mg/kg bw/day
Acétate de pentyle	Inhalation				1,69 mg/m3
	Inhalation				5,1 mg/m3
	Dermale				1,47 mg/kg bw/day
	Orale				1,47 mg/kg bw/day



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Kemetyl

3,7,11-triméthyl dodéca-1,6,10-triène-3-ol, mélange d'isomères	Inhalation				2,9 mg/m ³
	Dermale			0,1225 mg/kg bw/day	1,7 mg/kg bw/day
Hexanoate d'allyle	Orale				0,8 mg/kg bw/day
	Orale				2,1 mg/kg bw/day
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Inhalation				3,7 mg/m ³
	Dermale				2,1 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,86 mg/m ³
	Dermale				0,25 mg/kg bw/day
	Orale				0,25 mg/kg bw/day
2-Ethyl-3-hydroxy-4-pyrone	Inhalation				17,4 mg/m ³
	Dermale				10 mg/kg bw/day
	Orale				10 mg/kg bw/day
Heptanoate d'allyl	Inhalation				4,1 mg/m ³
	Dermale				2,3 mg/kg bw/day
	Orale				2,3 mg/kg bw/day
Cinnamaldéhyde	Inhalation				1,09 mg/m ³
	Dermale				0,625 mg/kg bw/day
	Orale				0,625 mg/kg bw/day

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
Acétate de p-méthoxybenzyle	Eau	0,013 mg/l	0,001 mg/l	
	Sédiment	0,18 mg/kg	0,018 mg/kg	
	STP			0,2 mg/l
	Soil			0,028 mg/kg
Alcool 4-méthoxybenzylque	Eau	0,064 mg/l	0,006 mg/l	
	Sédiment	0,321 mg/kg	0,032 mg/kg	
	Intermittent water			1,118 mg/l
	STP			2 mg/l
Butyrate de méthyl-3 butyle	Soil			0,026 mg/kg
	Eau	0,00319 mg/l	0,000319 mg/l	
	Sédiment	0,1 mg/kg	0,01 mg/kg	
	STP			1,51 mg/l
Benzoate de benzyle	Soil			0,0181 mg/kg
	Eau	0,017 mg/l	0,002 mg/l	
	Sédiment	10,66 mg/kg	1,07 mg/kg	
	STP			100 mg/l
Coumarine	Soil			2,12 mg/kg
	Eau	0,019 mg/l	0,0019 mg/l	
	Sédiment	0,15 mg/kg	0,015 mg/kg	
	Intermittent water			0,0142 mg/l
3-éthoxy-4-hydroxybenzaldéhyde	STP			6,4 mg/l
	Soil			0,018 mg/kg
	Orale			30,7 mg/kg food
	Eau	0,118 mg/l	0,0118 mg/l	
Acétate de pentyle	Sédiment	15 mg/kg	1,5 mg/kg	
	STP			10 mg/l
	Soil			2,923 mg/kg
	Eau	0,022 mg/l	0,0022 mg/l	
	Sédiment	17,87 mg/kg	1,787 mg/kg	
	Intermittent water			0,22 mg/l
	STP			30 mg/l
	Soil			4,15 mg/kg



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Kemetyl

3,7,11-triméthyl dodéca-1,6,10-triène-3-ol, mélange d'isomères	Eau	0.001 mg/l	0 mg/l	
	Sédiment	0.07 mg/kg	0.007 mg/kg	
	Intermittent water			0,0051 mg/l
	STP			10 mg/l
Hexanoate d'allyle	Soil			0.014 mg/kg
	Eau	0,000117 mg/l	0,000011 mg/l	
	Sédiment	0,00446 mg/kg	0,000446 mg/kg	
	Intermittent water			0,00117 mg/l
Vanilline	STP			10 mg/l
	Soil			0,000825 mg/kg
	Orale			47,56 mg/kg food
	Eau	0,118 mg/l	0,0118 mg/l	
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Sédiment	58,22 mg/kg	5,822 mg/kg	
	STP			10 mg/l
	Soil			11,54 mg/kg
	Eau	0,000199 mg/l	0,00002 mg/l	
2-Ethyl-3-hydroxy-4-pyrone	Sédiment	0,0996 mg/kg	0,00996 mg/kg	
	STP			0,17 mg/l
	Soil			0,04769 mg/kg
	Orale			8,33 mg/kg food
Heptanoate d'allyl	Eau	0,0072 mg/l	0,00072 mg/l	
	Sédiment	0,27 mg/kg	0,027 mg/kg	
	STP			1,55 mg/l
	Soil			0,049 mg/kg
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	Eau	0,00012 mg/l	0,000012 mg/l	
	Sédiment	0,012 mg/kg	0,0012 mg/kg	
	Intermittent water			0,0012 mg/l
	STP			10 mg/l
Cinnamaldéhyde	Soil			0,00233 mg/kg
	Orale			51,78 mg/kg food
	Eau	0,0053 mg/l	0,00053 mg/l	
	Sédiment	2,01 mg/kg	0,21 mg/kg	
Cinnamaldéhyde	Intermittent water			0,053 mg/l
	STP			12,2 mg/l
	Soil			0,42 mg/kg
	Orale			66,76 mg/kg food
Cinnamaldéhyde	Eau	0.008 mg/l	0.0008 mg/l	
	Sédiment	0.101 mg/kg	0.0101 mg/kg	
	Intermittent water			1,004 mg/l
	STP			7.1 mg/l
Cinnamaldéhyde	Soil			0.0156 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre :

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez-vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.





Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

- Protection individuelle : Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: film laminé. Indication du temps de perméabilité: inconnu.
- Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié : filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: film laminé. $\pm 0,5$ mm. Indication du temps de perméabilité: inconnu.
- Protection des yeux : Porter les lunettes de sécurité avec protection latérale, conformément à EN 166.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base.

État physique	: Liquide.	Matériau imprégné.
Couleur	: Jaune clair.	
Odeur	: Parfumée.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: Non applicable.	Produit anhydre.
Hydrosolubilité	: Insoluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Inconnu.	Non mesurés. Non pertinent pour les mélanges.
Point d'éclair	: 63 °C	Coupelle fermée.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.	Liquide. Voir point d'éclair.
Température d'auto-inflammabilité	: > 237 °C	
Point/intervalle d'ébullition	: > 100 °C	
Point/intervalle de fusion	: < 0 °C	
Propriétés explosives	: Pas d'explosif.	
Limites d'explosion (% dans l'air)	: Inconnu.	Limite inférieure d'explosivité dans l'air (%): 0,7 (dl-Limonène)
	:	Limite supérieure d'explosivité dans l'air (%): 7,5 (Acétate de pentyle)
Propriété d'oxydation	: Non applicable.	Ne contient pas d'agents oxydants.
Décomposition thermique	: Non applicable.	
Viscosité (20°C)	: Inconnu.	
Viscosité (40°C)	: Non pertinent.	Le produit contient <10% des substances avec un risque d'aspiration.
Pression de vapeur (20°C)	: Inconnu.	
Densité de vapeur relative	: Not known	(air = 1)
Masse volumique (20°C)	: 1,01 g/ml	
Caractéristiques des particules	: Non applicable.	Liquide.

9.2. Autres informations

Autres informations : Non pertinent.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES *

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

- Toxicité aiguë : CL50 calculé: no data mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 48 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Ne contient pas de substances classées comme allergène respiratoire. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 5000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Irritant. Peut provoquer rougeurs.
- Sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut produire une réaction allergique.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

- Corrosion/irritation : Irritant.

Ingestion

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 2717 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Aspiration : Contient une substance/des substances avec un risque d'aspiration. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Toxicité pour la reproduction : Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Acétate de p-méthoxybenzyle	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	OECD 402	Rat
	NOAEL (orale)	400 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	Chinese Hamster
	Irritation de la peau	Non-irritant		Homme
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin
	NOAEL (développement, orale)	400 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat
	NOAEL (fertilité, orale)	100 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 429	Souris
	Alcool 4-méthoxybenzylique	DL50 (orale)	> 2000 mg/kg bw	OECD 423
DL50 (orale)		> 5000 mg/kg bw	OECD 423	Rat
DL50 (dermale)		3000 mg/kg bw	OECD 402	Lapin
NOAEL (orale) - estimation		20 mg/kg bw/d	Read across	Rat
Mutagénicité		Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
Génotoxicité - in vitro		Non-génotoxique	OECD 476	Chinese Hamster
Irritation des yeux		Irritant		
Irritation de la peau		Irritant		
NOAEL (développement) - estimation		20 mg/kg.d	Read across	Rat
NOAEL (fertilité) - estimation		20 mg/kg.d	Read across	Rat
Butyrate d'éthyle	Irritation de la peau	Modérément irritant	-----	Lapin
	DL50 (orale)	13000 mg/kg bw	-----	Rat
dl-Limonène	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	-----	Lapin
	Sensibilisation cutanée - estimation	Sensibilisant.	Read across	
	NOAEL (orale) - estimation	1200 mg/kg bw/d	Read across	Rat
	NOAEL (fertilité) - estimation	Non-toxique pour la reproduction	Read across	
	Génotoxicité - estimation	Non-génotoxique	Read across	
	Mutagénicité - estimation	Non mutagène	Read across	
	NOAEL (développement) - estimation	591 mg/kg.d	Read across	Rat
	DL50 (dermale) - estimation	> 5000 mg/kg bw	Read across	
	Irritation de la peau	Modérément irritant	OECD 404	Lapin
	DL50 (orale)	5300 mg/kg bw	-----	Rat
Coumarine	Sensibilisation cutanée	> 12500 ug/cm2	OECD 429	Souris
	NOAEL (développement, orale)	> 115 mg/kg bw/d		Souris
	Irritation des yeux	Non-irritant		Lapin
	DL50 (orale)	680 mg/kg bw	-----	Rat



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

3-éthoxy-4-hydroxybenzaldéhyde	NOAEL (orale)	> 138,3 mg/kg bw/d		Souris
	Irritation de la peau	Non-irritant		Lapin
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Génotoxicité - in vivo	> 105 mg/kg bw/d	OECD 474	Souris
	NOEL (cancérogénicité) - estimation	Non-cancérogène		
	Irritation de la peau	Légèrement irritant	-----	Homme
	DL50 (orale)	> 3160 mg/kg bw	OECD 401	Rat
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	OECD 402	Rat
	Irritation de la peau	Faiblement irritant	OECD 404	Lapin
3,7,11-triméthyl dodéca-1,6,10-triène-3-ol, mélange d'isomères	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	OECD 429	Souris
	NOAEL (orale)	500 mg/kg bw/d		Rat
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique		
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOAEL (développement) - estimation	Non-tératogène	Read across	
	Irritation des yeux	Irritant	OECD 405	Lapin
	Génotoxicité - in vivo	Négatif	OECD 474	Souris
	NOEL (cancérogénicité, orale)	Non-cancérogène	-----	Rat
	DL50 (orale)	> 2610 mg/kg bw	OECD 401	Rat
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	-----	Lapin
Vanilline	Irritation de la peau	Faiblement irritant	OECD 404	Lapin
	Irritation des yeux	Faiblement irritant	OECD 405	Lapin
	NOAEL (orale)	100 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 474	Souris
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	-----	Cobaye
	NOAEL (fertilité, orale)	705 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat
	NOAEL (développement, orale)	270 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat
	DL50 (orale)	> 3500 mg/kg bw	-----	Rat
	DL50 (dermale)	> 5010 mg/kg bw		Lapin
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.		Cobaye
	Irritation de la peau	Non-irritant	-----	Lapin
	Irritation des yeux	Faiblement irritant	-----	Lapin
	NOEL	Non-cancérogène	-----	Rat
	(cancérogénicité, orale)			
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOEL (orale)	2500 mg/kg bw/d		Rat
	NOAEL (développement, orale)	> 500 mg/kg bw/d	-----	Rat
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 473	
	NOAEL (orale)	> 650 mg/kg bw/d	OECD 408	Rat
Cinnamaldéhyde	DL50 (orale)	5000 mg/kg bw	-----	Rat
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw		Lapin
	Irritation des yeux	Non-irritant		Lapin
	Irritation de la peau	Non-irritant		Lapin
	NOAEL (orale) - estimation	710 mg/kg bw/d	Read across	
	Irritation de la peau	Fortement irritant		



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

	NOAEL (développement, orale)	5 mg/kg bw/d	----	Rat
	DL50 (orale)	2220 mg/kg bw	----	Rat
	DL50 (dermale)	1260 mg/kg bw	----	Lapin
	Mutagénicité	Non mutagène	----	Salmonella typhimurium
	NOAEL (orale) - estimation	250 mg/kg bw/d		
	Génotoxicité - in vitro	Genotoxique	----	
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	----	
	Irritation des yeux	Modérément irritant	----	Lapin
	NOEL (cancérogénicité) - estimation	Non-cancérogène		
	Sensibilisation cutanée	262 ug/cm2	OECD 429	Souris

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien : Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Autres informations : Non applicable.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : Toxique pour les organismes aquatiques. CL50 calculée (poisson): 1 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 8 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Adsorption dans le sol, faible mobilité.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas de substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien : Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Non applicable.

Informations écologiques:

Nom chimique	Attribut	Méthode	Animaux d'expérience
--------------	----------	---------	----------------------



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

dl-Limonène	CI50 (algues) - estimation	> 1,81 mg/l		
	CE50 (puce d'eau) - estimation	0,42 mg/l		
	CL50 (poisson) - estimation	0,7 mg/l		
	CL50 (poisson)	0,2 mg/l	-----	-----
	CE50 (puce d'eau)	17 mg/l	-----	Daphnia magna
	Log P(oe)	5,3		
	FBC	761		
Butyrate de méthyl-3 butyle	CE50 (puce d'eau)	8,12 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	CI50 (algues)	4,68 mg/l	OECD 201	Pseudokirchnerella subcapitata
	CL50 (poisson) - estimation	3,19 mg/l		
	Biodégradation ultime aérobie (%)	63 %		
Benzoate de benzyle	Log P(oe)	3,25		
	CI50 (algues)	0,475 mg/l	OECD 201	Pseudokirchnerella subcapitata
	CL0 (poisson)	1,9 mg/l	OECD 203	Brachydanio rerio
	CL100 (poisson)	2,84 mg/l	OECD 203	Brachydanio rerio
	Biodégradation ultime aérobie (%)	94 %	OECD 301 F	
	CL50 (poisson)	2,32 mg/l	OECD 203	Brachydanio rerio
	CE50 (puce d'eau)	3,09 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	NOEC (puce d'eau) - chronique	0,258 mg/l.d	OECD 211	Daphnia magna
	Log P(oe)	3,97		
	FBC	24		
3,7,11-triméthyl-dodéca-1,6,10-triène-3-ol, mélange d'isomères	CL50 (poisson)	1,43 mg/l		Pimephales promelas
	CE50 (puce d'eau)	0,51 mg/l		Daphnia magna
	CE0 (puce d'eau)	0,31 mg/l		Daphnia magna
	CE100 (puce d'eau)	1,25 mg/l		Daphnia magna
	CI50 (algues)	2 mg/l	OECD 201	Desmodesmus subspicatus
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Biodégradation ultime aérobie (%)	> 70 %	OECD 301 F	
	Log P(oe)	4,5		
	NOEC (puce d'eau) - aiguë	0,23 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	NOEC (puce d'eau) - chronique	0,316 mg/l.d	OECD 202	Daphnia magna
	CI50 (algues)	> 0,4 mg/l	OECD 201	Desmodesmus subspicatus
	CE50 (puce d'eau)	0,61 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	Biodégradation ultime aérobie (%)	4,5 %	OECD 301 C	
	CE0 (puce d'eau)	0,31 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	CL50 (bacteria)	> 10000 mg/l	-----	-----
	CL50 (poisson)	> 5000 mg/l	OECD 203	Brachydanio rerio
Log P(oe)	5,1			
FBC	598,4			



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Des restes de ce produit, des chiffons imprégnés, et des emballages non vidés sont considérés comme des déchets dangereux.
- Avertissements supplémentaires : Aucun.
- Evacuation des eaux usées : Ne pas rejeter dans l'environnement, les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.
- Catalogue des Déchets Européen : Éliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.
- Codes OMoD : 20 01 97 S
- Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN Numéro : UN 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (dl-Limonène ; 3,7,11-triméthylodéca-1,6,10-triène-3-ol, mélange d'isomères)

Nom d'expédition (IMDG, IATA) : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (dl-Limonene ; 3,7,11-Trimethyldodeca-1,6,10-trien-3-ol,mixed isomers)

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

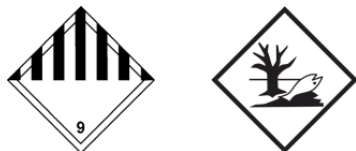
Classé : 9

Code de classification : M6

Groupe d'emballage : III

Étiquette de danger : 9 + la marque "matière dangereuse pour l'environnement".

Le code de restriction en tunnels : (-)



Autres informations : Le transport par navire-citerne sur des voies navigables intérieures n'est pas prévu. Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8 (Dispositions spéciales 375).

IMDG (Mer)

Classé : 9



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Groupe d'emballage : III
EmS (incendie / fuite) : F - A / S - F
Polluant marin : Oui
Autres informations : Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8 (IMDG code 37-14, 2.10.2.7).

IATA (Air)

Classé : 9
Code d' ERG : 9L

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer. Possiblement la dérogation de "quantités limitées" s'applique pour le transport de ce produit.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 2020/878 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur. Directive 2008/98/CE (déchets).
: Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (ChemV). Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Chem RRV). Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité. Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV).

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No :

1436 : Liquides combustibles de point éclair compris entre 60° C et 93° C (stockage ou emploi de).
4511 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2.

: En Suisse l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

Teneur en COV soumis à : 211 g/l
taxe (La Suisse)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (UE) No 2020/878 daté du 18 juin 2020 et est basée sur l'état actuel de nos connaissances et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complète les informations techniques mais ne les remplace pas et n'offre pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il a été développé.

Les informations modifiées ou mises à jour par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais ne sont pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité :

ADR	: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE	: Estimation de la toxicité aiguë
CLP	: Classification, étiquetage et emballage
CMR	: Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
CEE	: Communauté économique européenne
GHS	: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IATA	: Association internationale du transport aérien
Recueil IBC	: Le recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac, de l'OMI.
ICPE	: Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	: Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50	: Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
MAC	: La valeur limite d'exposition
MARPOL	: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	: Dose sans effet (adversible) observable
OECD	: Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	: Catégorie de produits chimiques
PT	: Type de produit
REACH	: Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	: Installation de traitement des eaux usées
SU	: Secteur d'utilisation
VME/VLE	: Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	: Organisation des Nations Unies
UFI	: Identifiant unique de formulation
COV	: Composés organiques volatils
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable

Les principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations par exemple, les données toxicologiques des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, IFRA, CESIO, le règlement CE 1272/2008, etc.

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Skin Irrit. 2	: Méthode de calcul.
Eye Irrit. 2	: Méthode de calcul.
Skin Sens. 1/1A/1B	: Méthode de calcul.
Aquatic Chronic 2	: Méthode de calcul.

Explication des classes de danger de la rubrique 3 :

Flam. Liq. 3	: Liquide inflammable, catégorie 3.
Acute Tox. 3	: Toxicité aiguë, catégorie 3.
Acute Tox. 4	: Toxicité aiguë, catégorie 4.
Skin Irrit. 2	: Irritation cutanée, catégorie 2.
Eye Irrit. 2	: Irritation oculaire, catégorie 2.
Skin Sens. 1/1A/1B	: Sensibilisation cutanée, catégorie 1/1A/1B.
Asp. Tox. 1	: Danger par aspiration, catégorie 1.
Aquatic Chronic 1	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 1.



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Aquatic Chronic 2 : Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 2.
Aquatic Chronic 3 : Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 3.
Aquatic Acute 1 : Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H312 Nocif par contact cutané.
H331 Toxique par inhalation.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Des conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs: aucun.

Pays / Code de langue : FR / FR

Fin de la fiche de données de sécurité.

Date d'impression : 2024-05-24